Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

PROGRAMME DE PARTENARIAT ITALIE – SÉNÉGAL 2024 -2026

LE SÉNÉGAL ET L'ITALIE POUR UN DEVELOPPEMENT INCLUSIF

AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

Table des matières

1. **Introduction** 4
2. **Contexte du développement au Sénégal** 5
3. **Le Système Italien de Coopération** 6
4. **La Coopération Italienne au Sénégal** 8
5. **Leçons apprises** 10
6. **La Théorie du Changement** 12
7. **Secteurs d'intervention pour la période 2024-2026** 14
   - 7.1. **Développement et Migration** 15
   - 7.2. **Principe Population** 16
     - 7.2.1. Développement Rural (ODD 1, 2) 18
     - 7.2.2. Education (ODD 4) 22
   - 7.3. **Principe Prospérité** 25
     - 7.3.1. Emploi, secteur privé et formation professionnelle (ODD 8) 25
   - 7.4. **Principe Planète** 29
     - 7.4.1. Lutte au changement climatique et environnement (ODD 7, 15) 29
   - 7.5. **Principe Paix** 32
     - 7.5.1. Genre et droits humains (ODD 5, 10, 16) 32
8. **Programmation financière 2024-2026** 34
9. **La communication : un levier pour le changement** 35
10. **Suivi et évaluation** 35

ANNEX 1 : Indicateurs 37

ANNEX 2 : Théorie du changement 39

ACRONYMES

AICS	Agence Italienne pour la Coopération au Développement
AMBITA	Ambassade d'Italie à Dakar
AGR	Activité Génératrices de Revenus
AME	Associations des Mères d'Elèves
CEDEF	Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CDP	Cassa Depositi e Prestiti
CGE	Comités de Gestion des Ecoles
CNEE	Convention Nationale Etat Employeurs
CNR	Conseil National de la Recherche Italien
DEVEF	Déclaration sur l'Elimination de la Violence à l'Egard des Femmes
DGCS/MAECI	Direction Générale pour la Coopération au Développement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
ISRA	Institut Sénégalais de la Recherche Agricole
LPDS	Lettre de Politique de Développement Sectorielle
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement Rural et de la Sécurité Alimentaire
MEDDTE	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MFFPE	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle, Apprentissage et Insertion
MJEE	Ministère de la Jeunesse, de l'Entreprenariat et de l'Emploi
MMESS	Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
OCDE–CAD	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Comité d'aide au développement (CAD)

ODD	Objectifs de Développement Durable
OG	Objectif général
ONG	Organisations non gouvernementales
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisations de la Société Civile
PAEF	Projet d'Appui à l'Education Féminine
PAIS	Programme Agricole Italie Sénégal
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPSEN	Programme d'Appui au PNIA Sénégal
PAQUET-EF	Programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PASAD	Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable
PASEB	Programme d'Appui au Système Educatif de Base au Sénégal
PASNEEG	Projet d'Appui à la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre
PASPED	Projet de Contraste à la Migration Irrégulière à Travers le Soutien au Secteur Privé et à la Création d'Emploi
PDEF	Programme Décennal pour l'Education et la Formation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSE Vert	Plan Sénégal Emergent Vert
PSH	Personnes en Situation de Handicap
RNB	Revenu National Brut
SNEEG	Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre
TDC	Théorie du Changement
UE	Union Européenne
VBG	Violence Basée sur le Genre

1. Introduction

A travers un fort partenariat politique, économique, culturel et scientifique, nos deux Pays, l'Italie et le Sénégal, sont engagés à promouvoir la paix, la stabilité, l'éradication de la pauvreté et l'émancipation économique et sociale des couches les plus vulnérables de la population. Ce nouveau « Programme de Partenariat Sénégal - Italie 2024-2026 » soutenu par la Coopération italienne confirme cette vision partagée et cet engagement mutuel, tout en ouvrant des axes inédits de coopération et le recours aux avancées technologiques les plus modernes.

L'Italie représente un partenaire privilégié pour le Sénégal, s'agissant de l'un des bailleurs de fonds parmi les plus importants et pays d'accueil d'une des plus larges communautés de sénégalais à l'étranger. La croissance progressive des collaborations paritaires avec l'Afrique continue à pousser l'Italie à renforcer sa présence en Afrique de l'ouest et au Sahel, au niveau diplomatique, économique et culturel. Pivot de stabilité démocratique et pôle de dynamisme économique dans la sous-région, le Sénégal est l'un des Pays avec lesquels la Coopération italienne engage un partenariat de plus haut niveau, avec une mobilisation de ressources et un transfert de capacités de premier rang.

Afin de répondre aux objectifs de la politique de coopération au développement italienne, dans un contexte en évolution dans lequel la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière est fondamentale, le dialogue entre les Gouvernements sénégalais et italien se renforce, soutenu par une intense coopération bilatérale dans plusieurs domaines, la complémentarité entre les secteurs privés respectifs, et par la capitalisation des bonnes pratiques et expériences réalisées.

En mettant à profit les innovations et meilleures expériences des Programmes précédents en termes de co-développement, d'implication du secteur privé, des entreprises et des universités, ainsi que d'accompagnement aux politiques de réformes engagées par le Gouvernement sénégalais, notre partenariat se confirme une référence au niveau local et international, et un point de convergence pour les initiatives d'autres partenaires techniques et financiers dans les secteurs de notre coopération. De même, dans un cadre d'efficacité et de coordination avec les Pays Membres de l'Union Européenne actifs au Sénégal, ce nouveau Programme s'intègre dans la nouvelle phase de la « Stratégie Conjointe Union Européenne - Sénégal 2018-2024 ».

Grâce à un dialogue constant, nos deux Pays ont la volonté de faire grandir ce partenariat en fonction de l'évolution continue des objectifs partagés, y compris dans l'effort conjoint pour une gestion concertée des migrations internationales, ainsi que la formation et l'emploi des jeunes. C'est dans le cadre de cette mise à jour progressive que le Sénégal, à travers la coordination du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, et l'Italie, à travers le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale/Direction Générale pour la Coopération au Développement (MAECI/DGCS) et l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)[1], ont décidé de revoir les secteurs stratégiques d'intervention. Le nouveau secteur du climat et de la protection environnementale vient ainsi s'ajouter aux axes

[1] Siege à Dakar de AICS - Section de l'Ambassade d'Italie comme convenu par l'Accord Cadre de Coopération au Développement de 2010.

prioritaires de leur coopération : développement rural et gestion des ressources naturelles ; éducation ; emploi, secteur privé et formation professionnelle, et en plus des thèmes transversaux de la promotion de l'égalité de genre, de la protection des droits humains et du soutien à une transformation numérique inclusive et soutenable du Pays dans les différents domaines économiques et sociales. A cette fin, le Gouvernement italien décide d'affecter au « Programme de Partenariat Sénégal - Italie 2024-2026 » une enveloppe financière de 45 millions d'euros à don et de 60 millions d'euros à crédit.

L'inclusion est au cœur de ce nouveau « Programme de Partenariat Sénégal - Italie 2024-2026 » comme objectif d'une vision commune, en cohérence avec les stratégies nationales de développement, notamment vis-à-vis du développement local inclusif. Au niveau des programmes, l'assistance et le soutien technique aux structures étatiques locales ainsi qu'à celles au niveau national, sont des éléments fondamentaux, de même que la création de nouvelles synergies et alliances avec les organisations internationales et les autres agences de coopération européennes, pour un partenariat qui puisse intégrer davantage les principes de l'efficacité de l'aide au développement, surtout dans la dimension de l'appropriation des connaissances et des ressources.

Nous adoptons une approche inclusive pour soutenir et accompagner les réformes nationales du Sénégal, avec une attention spécifique aux groupes les plus démunis et vulnérables de la société, notamment les personnes en situation de handicap (PSH), les femmes et les jeunes, traditionnellement exclus des systèmes d'éducation, de formation et des activités génératrices de revenu. Un appui au développement local inclusif est également priorisé, au bénéfice d'un processus de gouvernance démocratique, participative et durable, qui vise à impacter les populations des zones les plus reculées et défavorisées.

Le « Programme de Partenariat Sénégal - Italie 2024-2026 » consacre enfin une attention particulière à une communication constante et détaillée, afin de garder un haut niveau de redevabilité et mieux répandre les résultats des projets de coopération italo-sénégalais auprès des bénéficiaires.

2. Contexte du développement au Sénégal

Parmi les pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a connu la plus grande stabilité politique et institutionnelle marquée par une croissance économique moyenne de 6% par an dans un contexte de faible inflation et de réduction significative du déficit budgétaire.

Le Sénégal s'est engagé, en 2014, dans la mise en œuvre du « Plan Sénégal Emergent (PSE) » qui constitue le référentiel de sa politique économique et sociale en vue, notamment, d'une transformation profonde du système économique et social et de l'amélioration du bien-être des populations. Cette aspiration se décline en une vision qui est celle d'« un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ».

Le « Plan Sénégal Emergent » a pour principal objectif d'orienter le développement économique du pays vers une trajectoire de croissance inclusive et durable, et repose sur trois axes principaux :

- La transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs visant à la richesse et l'emploi, dans le respect du principe d'inclusion sociale. Il fixe l'objectif d'une économie capable d'attirer les investissements étrangers et orientée vers les exportations, dans le cadre d'un développement plus équilibré et attentif à la promotion de territoires et de pôles économiques forts, déjà présents sur le territoire national ;
- L'amélioration significative des conditions de vie des populations à travers la lutte contre les inégalités économiques et sociales, en respectant les ressources naturelles et en favorisant l'émergence de territoires productifs ;
- Le renforcement de la sécurité et de la stabilité, en accordant une attention particulière à la protection des droits et libertés par la consolidation de l'état de droit, avec pour objectif final de créer les meilleures conditions de paix sociale qui favorisent la pleine exploitation de tous les potentiels du pays.

L'opérationnalisation du PSE a été assurée par l'élaboration et l'implémentation du « Plan d'Actions Prioritaires (PAP1) 2014-2018 » et du « Plan d'Actions Prioritaires (PAP2) 2019-2024 », visant la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions, avec les projets et programmes de développement, la détermination d'un cadre budgétaire bien spécifique, aussi par l'intégration des Objectifs de Développement Durable et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dans les politiques publiques. L'objectif globalement défini sur la période 2019-2024 était de « réaliser à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations ». Arrivant bientôt à son terme, le deuxième PAP sera remplacé par le troisième Plan d'Actions Prioritaires en cours de formulation qui s'étirera de 2024 à 2026.

Les efforts de réforme du Gouvernement ont permis de renforcer notablement la croissance ; cependant, l'enjeu est de maintenir cette croissance sur le long terme et dans une approche d'inclusive. Dans ce but, dans le « Cadre Harmonisé de Suivi-Evaluation » des politiques publiques du Sénégal une plate-forme informatisée a été élaborée, incluant des indicateurs macroéconomiques et sociaux en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable.

3. Le Système Italien de Coopération

La Loi 11 Août 2014, n. 125 portant la Discipline générale sur la coopération internationale pour le développement a mis l'accent sur l'importance de la participation de plusieurs acteurs de la société italienne en tant que promoteurs et exécuteurs des projets de coopération. La Loi N.125 définit l'ensemble de ces acteurs le « **Sistema Italia** » et en font partie les Organisations de la Société Civile (OSC) et d'autres Organisations sans but lucratif dont les ONG, les associations syndicales, les associations de la diaspora, les collectivités territoriales, les universités, les centres de recherche et le secteur privé.

Un acteur du système italien de coopération d'importance stratégique au Sénégal est représenté par les **Organisations non gouvernementales (ONG)** qui sont très actives dans le pays : on dénombre vingt-six ONG italiennes sur le territoire sénégalais et aussi un numéro important d'associations actives dans toutes les régions du pays.

Les OSC italiennes sont actives dans différents secteurs, notamment le développement rural, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, les énergies renouvelables, le renforcement de l'employabilité des jeunes et le soutien aux micro et petites entreprises, la protection des droits humains (en particulier des femmes, mineurs et personnes en situation de handicap). L'AICS et le Gouvernement italien ont des différentes modalités de financement des projets des OSC pour pouvoir créer un système intégré sur les territoires des initiative bilatérales et multilatérales.

Depuis les années 2000, la **coopération décentralisée italienne** joue un rôle important dans la mise en place de partenariats entre les territoires de deux pays, à travers la participation active des régions, des provinces et des villes qui s'engagent dans des parcours d'échange et de collaboration qui doivent amener à un enrichissement réciproque. La réflexion fondamentale de la politique de coopération de l'Italie est en effet celle de favoriser une coopération sur base paritaire qui puisse prendre la forme d'un partenariat territorial. Des projets de coopération décentralisée sont financés par l'AICS dans le cadre d'appels à projets spécifiques pour les collectivités territoriales.

L'implication du **secteur privé** dans l'aide au développement est une des innovations les plus importantes de la Loi 125/2014. Dans le cadre du partenariat avec le secteur privé, l'AICS finance ainsi, depuis 2017, des initiatives entrepreneuriales innovantes du secteur privé italien à l'étranger.

Pour ce qui est des initiatives d'aide humanitaire, la Coopération Italienne fournit une assistance aux populations victimes des crises humanitaires causées par des catastrophes, d'origine humaine ou naturelle, dans le but de protéger la vie, de soulager ou de prévenir la souffrance et maintenir la dignité des personnes. La DGCS en collaboration avec AICS s'engagent à fournir des réponses efficaces, efficientes et adaptées aux besoins locaux dans la région ouest-africaine. Les actions d'aide humanitaire lancées accordent une attention particulière à la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'accès à l'eau et aux services de santé, la protection des réfugiés, la promotion de l'emploi et du développement. Au niveau régional les initiatives d'aide humanitaire sont souvent réalisées par des OSC italiennes et/ou locales et en synergie avec les Organisations des Nations Unies.

La Loi 125/2014 prévoit la contribution de l'Italie à l'exécution des programmes de l'UE d'aide au développement par la participation de l'AICS à la gestion des initiatives financées par des fonds européens. Des programmes de **coopération déléguée** sont donc assignés par la Commission Européenne directement à l'AICS, qui est en charge, entre autres, des aspects techniques relatifs aux instruments financiers à don de l'UE, de la représentation de l'Italie aux tables de concertation de l'UE, des négociations pour l'approbation des nouveaux projets de coopération déléguée, et de l'implémentation des activités de coopération déléguée au Sénégal.

Toujours à travers la loi 125/2014, « Cassa Depositi e Prestiti –CDP » est devenue l'institution financière italienne pour la coopération au développement et depuis le 1er janvier 2016, la CDP est en mesure de gérer des fonds publics, tels que le Fonds renouvelable pour la coopération au développement, de financer des entités publiques et privées dans les pays partenaires de la Coopération Italienne en utilisant ses propres ressources, y compris en combinaison avec des ressources données par le Gouvernement italien.

Enfin, en complément de l'actuation de la Loi 125/2014, tous les acteurs du « Sistema Italia » ci-dessus mentionnés contribuent également à la réalisation des initiatives inscrites dans ce Programme Pays, au-delà des modes de financement spécifiquement identifiés.

Le système italien de coopération au Sénégal a été également inclus dans un processus de consultation pour la formulation du « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024- 2026 ». Le processus de consultation s'est déroulé entre juillet e novembre 2022 sous forme de tables rondes sectorielles et a permis d'identifier des bonnes pratiques pour l'atteinte des « Objectifs de Développement Durable » ainsi qu'informer la définition des lignes d'intervention de l'AICS au Sénégal. A la fin du processus, un memo avec des matrices sectorielles par ODD d'intervention de l'AICS a été rédigé et validé avec les différent participants.

Parmi les recommandations issues du processus : prévoir des évaluations du programme Pays pour mesurer l'impact des interventions; continuer à appuyer le Gouvernement à renforcer le système de collecte des données pour une meilleure planification et le suivi des politiques et des projets; améliorer la collaboration avec universités et ONG dans les interventions du secteur; exploiter la biodiversité locale et les connaissances existantes; appuyer le système éducatif sénégalais dans des actions visant l'inclusion des enfants hors l'école; supporter la régularisation complète des entreprises pour garantir contrats réguliers, travail décent et sécurité sociale et faciliter la naissance de produits financiers (d'investissement et de garantie) ad hoc pour PME sénégalaises et pour l'investissement de la diaspora.

4. La Coopération Italienne au Sénégal

Avec un mandat de compétence régionale, le Bureau de l'AICS de Dakar est le centre des activités de programmation, de suivi et de coordination des initiatives qui intéressent le Sénégal, le Cap-Vert, la Guinée Bissau, la Guinée, le Mali, la Sierra Leone, la Gambie et, depuis récemment, la Mauritanie. En référence au « Document triennal de programmation et d'orientation 2021-2023 » de la Coopération Italienne au développement, l'Afrique subsaharienne représente une priorité pour le système italien de coopération. Conformément aux stratégies élaborées par les Nations Unies et la Commission européenne, l'AICS de Dakar réalise des interventions selon les principes d'orientation vers les résultats et de suivi des performances.

Dans ce contexte, le Sénégal est un pays prioritaire pour la coopération au développement italienne, l'un des pays les plus importants au niveau stratégique et parmi les principaux bénéficiaires de l'aide publique italienne au développement. L'action de l'Ambassade D'Italie à Dakar et de l'AICS au Sénégal concerne principalement : l'harmonisation des activités de coopération et alignement sur les politiques du Pays ; la mise en œuvre des objectifs définis par les lignes de programmation triennales ; la valorisation de l'aide publique au développement en vue d'une affirmation du système italien de coopération ; l'alignement sur les politiques de planification conjointe avec l'UE et d'autres donateurs. Les objectifs des programmes et projets de la Coopération Italienne au Sénégal s'inscrivent dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans une perspective d'appropriation.

L'enveloppe financière pour la période 2018-2022 a attendu le montant de 171 Millions d'Euros (113 Milliards de Francs CFA), reparti entre le canal bilatéral (128 Millions), multi bilatéral (14,86 Millions), la coopération décentralisée (5 Millions), les financements aux OSC (8,5 Millions), l'urgence humanitaire (14 Millions) et le secteur privé (0,91 Millions).

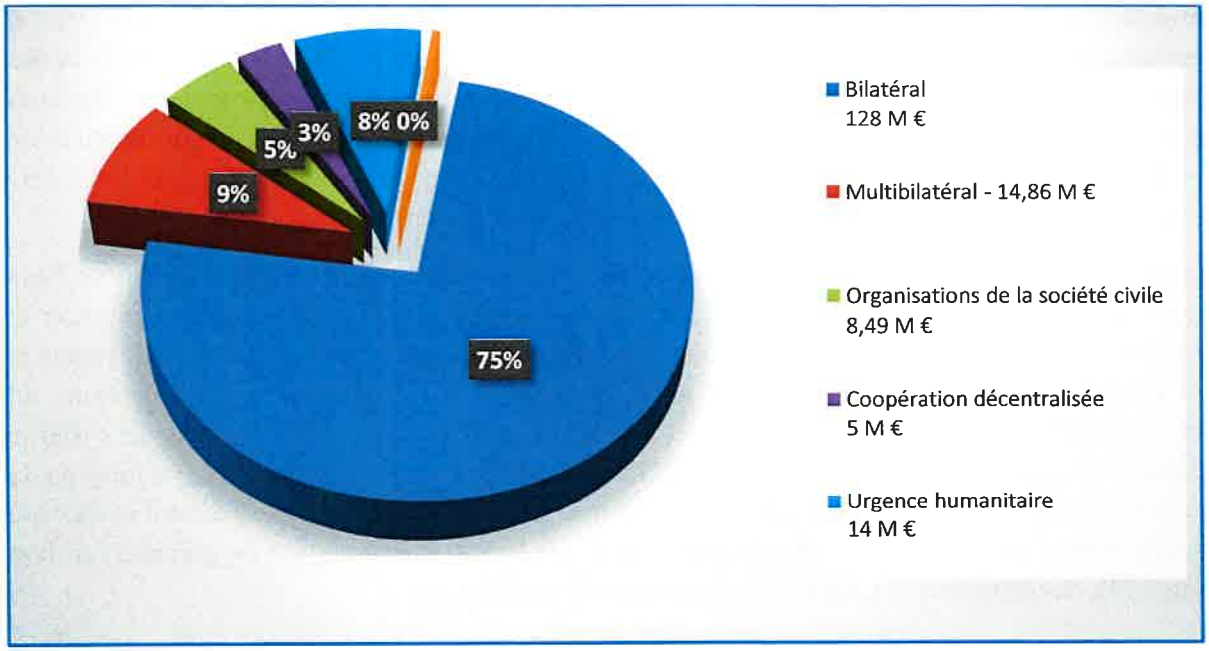

Au niveau de modalité de financement, le 60% de l'enveloppe étais composé à crédit pour un montant de 103 millions d'Euros (676 milliards de Francs CFA), et 40% à don pour un montant de 68 millions d'Euros (44 milliards de Francs CFA).

Les secteurs d'intervention dans la période 2018- 2022 ont été: développement rural et environnement, emploi, secteur privé et formation professionnelle et éducation. Les secteurs prioritaires d'intervention et les initiatives spécifiques pour chaque secteur ont été identifiés sur la base du PSE, des indications des Ministères partenaires sénégalais, des lignes directrices pour la programmation 2019-2021 de l'AICS, ainsi que des acteurs italiens présents dans le Pays et des indications des groupes consultatifs des partenaires techniques et financiers. Au même temps, les thématiques genre, handicap, mineurs sont prises en compte dans les interventions au niveau transversal et aussi à travers la mise en place des programmes spécifiques.

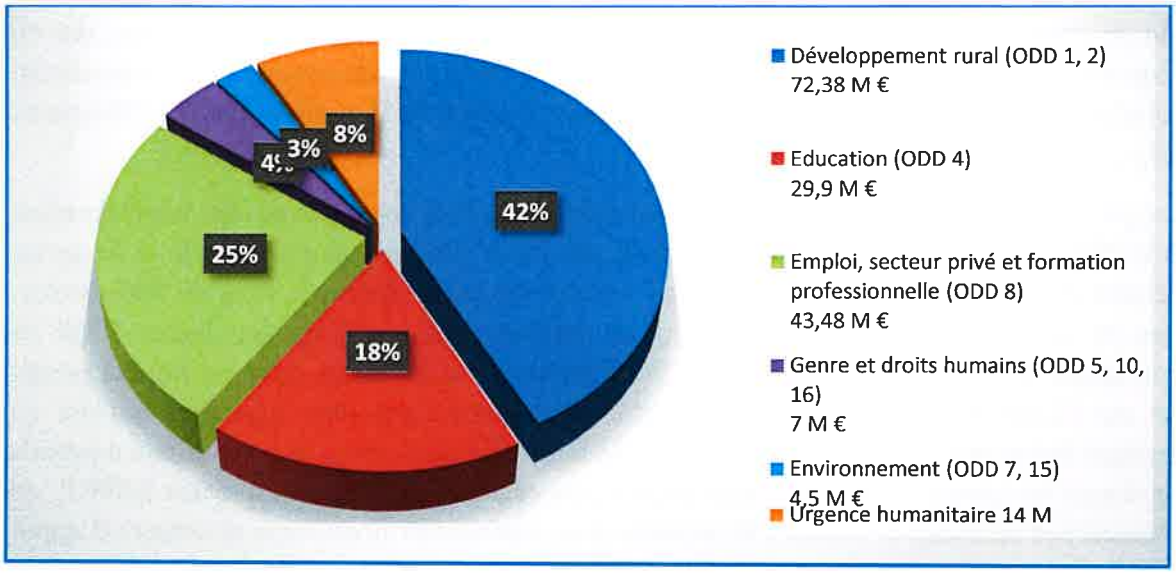

5. Leçons apprises

L'expérience acquise par la Coopération Italienne au Sénégal au cours des années, et les plus récentes recommandations ressorties du examen par les pairs de l'Italie de l'OCDE-DAC (2019) ainsi que la « Revue Conjointe Sénégal – Italie (2021) », encouragent l'AICS à consolider et tirer parti des bonnes pratiques, en se focalisant sur des domaines d'intervention bien définis et interconnectés, en vue de créer des effets multiplicateurs d'impact et optimiser les efforts de coopération au développement.

Pour chacun des secteurs d'intervention prioritaires de la Coopération Italienne au Sénégal, des initiatives spécifiques constituent des bonnes pratiques que l'on vise à capitaliser dans la formulation et l'implémentation des initiatives encadrées dans ce nouveau Programme de Partenariat. A cet égard un processus de consultation structuré en groupes de travail thématiques avec le «Système Italien de Coopération» qui a vu la participation des principaux acteurs italiennes actif dans le secteur de la coopération au Sénégal, a permis de requérir des expériences et des suggestions clés pour la formulation du Programme de Partenariat Italie - Sénégal.

Dans le secteur du **développement rural et gestion des ressources naturelles**, à l'occasion de la mise en œuvre du programme PAPSEN, la Coopération Italienne a développé, avec ses partenaires techniques, une stratégie de recherche-action participative dans l'assistance technique pour la riziculture de vallée avec une approche *bottom-up*. Les systèmes d'apprentissage participatif et d'accompagnement technique et organisationnel des rizicultrices, mis en place dans les vallées rizicoles, ont permis d'impacter de manière significative la sécurité alimentaire en riz des ménages: à travers un mécanisme de démultiplication des techniques productives (pour un effet levier), 1095 ménages ont été ciblées et l'approche a pu garantir l'autosuffisance en riz pour 18.000 personnes. Le programme a également soutenu le renforcement et le développement de la filière semencière régionale du riz, à travers une approche intégrée incluant les principaux acteurs locaux, en vue d'améliorer la disponibilité

locale de semences et la création d'un marché semencier local. Les étapes prévues, ont eu comme impact l'augmentation progressive de la disponibilité des semences certifiées au niveau régional pour les différents niveaux de multiplication, passant de 55 tonnes (2015) à 270 tonnes (2017).

En ce qui concerne l'**emploi, le secteur privé et la formation professionnelle**, le programme PLASEPRI promeut depuis 2009 la création d'une plateforme d'appui technique et financier au secteur privé sénégalais à travers aussi l'implication de la diaspora. Près de 600 micros, petites et moyennes entreprises ont reçu un financement à travers les lignes PME et Microfinance. Grace à l'initiative plus de 2.000 emplois ont été créés, avec un impact positif direct sur 12 institutions de microfinance et 5 institutions financières bancaires qui ont vu augmenter fortement leurs capacités de levée de fonds. En plus de ça, le programme a permis de renforcer les capacités des structures déconcentrées d'assistance technique aux MPME, en établissant des relations de partenariat étroites avec institutions financières et acteurs d'appui technique aux entreprises sénégalaises. En transformant les limites rencontrées en opportunités d'amélioration, la Coopération Italienne a mis en pratique les leçons apprises en renforçant l'impact de son intervention dans le secteur privé par la deuxième phase du programme (2018-2020).

Le PASPED, projet de coopération déléguée financé par l'Union Européenne dans le cadre du Fond Fiduciaire d'Urgence et réalisé par AICS en co-délégation avec Cassa Depositi e Prestiti et en partenariat avec le Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire, représente une expérience significative avec des actions innovantes qui ont permis de soutenir/accompagner dans la période 2019-2022, 1326 entreprises pour améliorer leurs performances et leurs compétences en gestion (dont 195 entreprises locales et 51 de la diaspora qui ont reçu également un soutien financier), permettant de soutenir 7.378 emplois et 2306 jeunes (dont 50% femmes) ont souscrit un contrat de stage d'une durée de 9 ou 12 mois, dans 1064 entreprises formelles.

Avec ce modèle de soutien économic-financier et social, l'objectif était de promouvoir un modèle de développement dans lequel le secteur privé n'est pas seulement attentif à son propre profit, mais aussi à la dimension sociale et environnementale, de manière responsable, et s'implique dans la construction d'une société plus inclusive. Le PASPED a donc promu une idée de développement économique inclusif et équitable qui aurait un impact territorial étendu, avec la participation des entreprises de tous les secteurs économiques, avec un accent particulier sur le secteur agricole et agroalimentaire et en donnant des réponses concrètes aux besoins d'emploi de la jeunesse sénégalaise et à stimuler le développement du système entrepreneurial du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes dans le secteur de l'**éducation**, les projets PAEF, PAEF Plus et PASEB ont été remarqués par leur caractère novateur grâce à l'approche holistique développée. Il s'agit d'une approche globale et intégrée qui prend en compte les différents facteurs d'ordre social, économique et culturel constituant des obstacles à la scolarisation des filles. En effet, cette approche a mis en synergie la vision orientée vers l'offre avec un regard sur ce qui se passe au sein des familles en termes de logiques, représentations ou contraintes. Par exemple, la stratégie d'*empowerment* socio-économique des femmes, via le financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les Associations des Mères

d'Elèves (AME), a constitué une réponse novatrice à la complexité de la problématique de l'éducation des filles.

D'un côté cette stratégie réponds à la précarité des ménages, un des principaux facteurs d'abandons et d'échec scolaires en leur assurant des revenus pour mieux prendre en charge la scolarisation des filles. De l'autre côté elle permet une amélioration de l'environnement scolaire et des conditions d'études des filles via le versement d'une partie des bénéfices des AGR aux Comités de Gestion des Ecoles (CGE). Ensuite, les cours de soutien ont été mis en œuvre à travers une approche novatrice au niveau de l'élémentaire et du moyen-secondaire. En effet, le dispositif des cours de renforcement scolaire a été harmonisé au niveau national via le partage des outils planifiés ainsi que la mise à disposition des ressources documentaires et financières. Le projet PASEB, avec sa composante infrastructurelle, a introduit, en plus des normes nationales et des plans officiels, des spécifications techniques liées au handicap et au genre, prenant en compte les normes internationales en matière d'inclusion.

Les structures du niveau déconcentré ont été responsabilisées dans l'exécution technique de l'activité. En outre, une modalité de gestion des projets qui s'inscrit dans la stratégie du "faire faire" a été mise en place par la responsabilisation de toutes les Directions et les Divisions dans la mise en œuvre des activités aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Cette approche favorise donc le processus de décentralisation et déconcentration de la gestion du système éducatif via une approche *bottom-up*.

Par rapport au secteur transversal de l'**équité et égalité de genre**, la Coopération Italienne assure depuis des années le leadership dans l'exercice d'analyse et programmation conjointes des États membres de l'Union européenne. Afin d'accompagner le Gouvernement du Sénégal dans l'élaboration et la réalisation de la stratégie de promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, l'Italie, par le Programme PASNEEG en cours d'implémentation, soutient l'élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation du genre. Cela a permis l'identification d'indicateurs complexes à adopter au niveau local dans les secteurs les plus stratégiques (économie, agriculture, hydraulique, protection sociale), l'intégration de la dimension genre selon une approche "*bottom-up*" dans les budgets, politiques et programmes ministériels et des collectivités territoriales, ainsi que par la réforme des normes discriminatoires contenues dans le Code de la famille et dans le Code pénal, en vue de favoriser une complète harmonisation des dispositions nationales avec les normes internationales en matière de droits des femmes.

6. La Théorie du Changement

La « Théorie Du Changement (TDC)» explique comment l'action de la Coopération Italienne au Sénégal envisage conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants des hypothèses et des risques clairement énoncés et analysés.

Conscient que le partenariat Sénégal – Italie est bâti sur une vision, des principes, des valeurs et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, la stratégie mise en œuvre pour la période 2024-2026 vise à maximiser l'impact des actions dans le but d'atteindre

les Objectifs de Développement Durable (ODD) conformément aux priorités du Pays et des axes d'action du PSE, tout en promouvant une Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

La GAR permet d'optimiser l'utilisation des informations sur les résultats à des fins d'apprentissage (revue conjointe de 2021) et de prise de décisions ainsi que de mettre en place un système de résultats gérable et fiable. La TDC a été élaborée en prenant en compte les 5 Principes (5P) des ODD : planète, prospérité, population, paix, partenariats. Ces principes reflètent la complexité et l'ambition de l'Agenda 2030, qui combine une méthode fondée sur des partenariats, des approches intersectorielles, la localisation et la contextualisation des approches avec un objectif clair de "ne laisser personne de côté".

Les impacts prévus par la TDC visent à éliminer la faim et la pauvreté et garantir la dignité et l'égalité; promouvoir une croissance inclusive et durable et le travail décent; protéger l'environnement, gérer les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique; avoir des sociétés pacifiques et inclusives, institutions efficaces et responsables; renforcer les moyens de mise en œuvre, renouveler le partenariat mondial pour le développement durable.

La TDC Sénégal – Italie intègre les défis et opportunités identifiées par le PSE et le PAP2R, en particulier :

- La promotion d'une agriculture de qualité et résiliente,
- Le soutien à un système éducatif performant ;
- Le développement d'un Secteur Privé fort, compétitif et créateur d'emploi soutenu par un secteur public efficace, capable de garantir la transparence des marchés, d'assurer la sécurité juridique et une application harmonisée des règles ainsi qu'une fiscalité équitable et simple pour les citoyens et les entreprises ;
- Le renforcement de la protection sociale et l'inclusion des couches vulnérables (femmes et personnes en situation de handicap).

Les objectifs stratégiques de l'axe « Transformation structurelle de l'économie et croissance » du PSE sont pris en compte par le principe « population » de la TDC qui prévoit, entre outre, de garantir la sécurité alimentaire et soutenir des systèmes de production agroalimentaire résilients et durables, en favorisant le lien entre la nutrition et la santé. Cet axe, de manière cohérente avec le PSE, s'appuie sur le développement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.

L'axe « Capital humain, protection sociale et développement durable » est pris en compte par les deux principes «prospérité» et «planète» de la TDC qui vise à promouvoir les emplois productifs et le travail décent et à réduire la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes du changement climatique. Les actions visant à promouvoir une offre éducative de qualité sont prises en compte par « Outcome 2 » du principe «Population».

Les objectifs de l'axe « Gouvernance, Institutions, paix et sécurité » en particulier l'OS3 - promouvoir l'équité et l'égalité de genre -, et le OS4 - renforcer la paix et la sécurité -, sont transversaux à toute l'action de la Coopération Italienne. Les thèmes de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles sont considérés comme des objectifs transversaux des

initiatives de la Coopération Italienne, conformément aux Lignes directrices sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, des filles et des enfants 2020 – 2024 ainsi que le soutien aux personnes en situation de handicap.

La transformation numérique, de plus en plus stratégique et transversale en tant qu'accélérateur de développement, doit être prise en compte. Investir dans les infrastructures et les compétences numériques en parallèle sont deux actions prioritaires de notre coopération mutuelle. L'infrastructure et les compétences numériques sont deux conditions préalables à une connectivité significative et peuvent conduire à un cercle vertueux d'inclusion numérique dans tous les secteurs. En investissant simultanément dans les deux, les citoyens et les entreprises, ainsi que le secteur public sénégalais, seront en mesure d'accéder de manière croissante à Internet et de l'utiliser de manière à améliorer la qualité de leur vie et l'efficacité de la fourniture de biens publics.

7. Secteurs d'intervention pour la période 2024-2026

Le « Programme de Partenariat Italie-Sénégal 2024-2026 » est finalisé à appuyer le Gouvernement du Sénégal à mettre en œuvre son programme de développement économique et social de manière durable et inclusive, en intervenant dans les secteurs prioritaires du développement rural, de l'emploi, du secteur privé et de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'environnement.

Les actions prévues pour la période 2024-2026 intègrent les priorités identifiées par le PSE, ainsi que les objectifs généraux et spécifiques contenus dans le « Document de Stratégie Conjointe Européenne pour le Sénégal 2018-2024 », en ligne avec les ODD et les engagements de l'Agenda 2030.

En vue de capitaliser les résultats des précédents programmes pays et d'assurer une cohérence d'intervention, la stratégie du « Programme de Partenariat Italie-Sénégal 2024 -2026 » favorise des initiatives pluriannuelles et en parfaite synergie, contribuant à réduire la fragmentation des financements et des interventions. Dans ce sens, la coordination au niveau régional parmi les différents partenaires de la coopération sera fondamentale pour assurer une efficacité et une complémentarité maximales, et pour assurer l'inclusion des groupes vulnérables.

L'appui financier sera exécuté surtout à travers des programmes bilatéraux gérés par les différents ministères sénégalais ; des engagements italiens au niveau multilatéral viendront également en appui aux actions réalisées par le biais des organisations internationales intervenant dans les secteurs.

Conformément aux principes de l'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris (2005), lors de la Conférence d'Accra (2008) et du Forum de Busan (2011), le « Programme de Partenariat Italie-Sénégal 2024 -2026 » réaffirme la centralité d'une approche systémique dans laquelle les représentants de la société civile, de la coopération décentralisée et du secteur privé participeront à côté des acteurs étatiques. Le rôle joué par d'autres acteurs des réalités territoriales italiennes sera également décisif (les associations de migrants/diaspora, les universités, les petites et moyennes entreprises) et agiront en tant que maillon indispensable dans les relations avec les communautés territoriales sénégalaises. Le rôle des autorités locales

et une vision planifiée du territoire caractérisent également toutes les interventions italiennes : la stratégie de développement territorial est devenue l'une des pierres angulaires du processus de relance de l'économie sénégalaise.

Pour la réalisation du nouveau Programme Pays 2024-2026, l'AICS garantira l'assistance technique au Gouvernement du Sénégal pour la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation des initiatives de coopération, par la mise à disposition de ressources humaines spécialisées sur toute la durée du Programme.

7.1. Développement et Migration

Le « Programme de Partenariat Italie-Sénégal 2024 – 2026 » vise à lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière, notamment en créant des possibilités d'éducation, d'insertion socio-professionnelle et des perspectives économiques, en améliorant la gouvernance du phénomène et en garantissant, de manière effective et durable, le retour, la réadmission et la réintégration des migrants. L'initiative veut promouvoir des opportunités alternatives au départ en renforçant la résilience des groupes vulnérables qui sont les plus touchés par le phénomène migratoire ainsi que en assurant l'assistance et la protection des migrants, avec une attention particulière aux mineurs en mobilité.

Le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 – 2026 » vise à combler les lacunes en matière de compétences pour les jeunes et les groupes les plus vulnérables et à soutenir des opportunités d'emploi favorisant la stabilité, la croissance économique inclusive, la cohésion sociale et le développement durable. Les programmes seront conçus sur mesure pour répondre aux besoins des jeunes, hommes, femmes et autres groupes vulnérables, qui font face à des obstacles supplémentaires les empêchant d'accéder aux opportunités socio-économiques et aux services financiers.

La prémisse clé de la stratégie du « Programme de Partenariat Italie-Sénégal 2024 -2026 » est que la migration a un impact sur le développement, et simultanément le processus du développement a un impact sur la dynamique migratoire. Si la migration peut être un puissant moteur de développement durable pour les migrants et leurs communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination, les réalisations et les faiblesses du développement ont un impact sur la migration.

La façon dont les gouvernements intègrent le lien entre la migration et le développement dans leurs mécanismes de gouvernance et leurs politiques de planification peut donc façonner considérablement le succès de la migration et contribuer aux résultats du développement durable.

L'approche de la stratégie du « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » vise à maximiser le potentiel de la migration pour obtenir des résultats de développement durable pour les migrants et la société sénégalaise. Cela reconnaît que la migration, lorsqu'elle est bien gérée, peut être à la fois une stratégie de développement et un résultat de développement. Comme la migration et le développement durable sont multidimensionnels et interdépendants, la théorie du changement cherche à appliquer une perspective globale à travers trois résultats principaux :

- *Résultat 1*: La mobilité humaine est de plus en plus un choix. Pour faire en sorte que la mobilité humaine devienne un choix plutôt qu'une nécessité, la Coopération Italienne s'efforcera de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation de la population le long du parcours de mobilité, ainsi que en tant que soutien à la création d'opportunités pour que les gens puissent se déplacer en toute sécurité et régulièrement pour réaliser leurs aspirations personnelles ;
- *Résultat 2*: Les migrants et leurs familles sont habilités en tant qu'acteurs du développement. En s'attaquant aux obstacles auxquels les migrants sont confrontés pour atteindre leur potentiel de développement et assurer le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme, les migrants peuvent être autonomisés en tant que acteurs du développement et contribuer au développement durable.
- *Résultat 3* : La migration est de mieux en mieux gouvernée. Les enjeux politiques, socioéconomiques, de développement et de migration ainsi que les structures de gouvernance peuvent largement influencer l'impact des migrations sur le développement durable. En renforçant la gouvernance des migrations dans le cadre d'un développement durable et une plus large planification du développement à tous les niveaux, l'impact positif de la migration pour la réalisation des ODD peut être mise à profit.

Au même temps, le Programme vise à encourager l'implication des communautés de la diaspora sénégalaise en Italie à la fois pour faciliter le transfert des compétences acquises au cours de l'expérience migratoire et aussi pour encourager les investissements productifs des sénégalais de l'extérieur dans leur pays d'origine.

Etant donné que l'exclusion économique et sociale, la marginalisation et l'inégalité sont parmi les principaux moteurs des déplacements forcés et de la migration irrégulière- la Coopération Italienne veut offrir des opportunités alternatives aux communautés pour favoriser la croissance et le développement à long terme par le biais du Programme de « Partenariat Italie - Sénégal 2024 – 2026 ».

Le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 – 2026 » envisage que les mouvements de personnes ne doivent pas être traités uniquement comme une urgence, mais gérés dans le long terme, en transformant le phénomène migratoire en une opportunité de croissance économique et développement social pour le Sénégal et pour l'Italie, avec une référence particulière à l'objectif 10.7 de l'Agenda 2030.

7.2. Principe Population

Mettre fin à la pauvreté et à la faim, dans toutes ses formes et dimensions, et faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel en respectant la dignité, l'égalité et dans un environnement sain.

Dans le cadre de ce principe, la Coopération Italienne au Sénégal veut contribuer à l'atteinte des ODD suivants :

- **ODD 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- **ODD 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- **ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

7.2.1. Développement Rural (ODD 1, 2)

Le Sénégal est l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest. Avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 1 540 USD en 2021, le Sénégal est actuellement un « *lower middle-income country* ». La croissance réelle était d'environ 6 % par an en 2014-2019, mais s'est contractée à 0,87 % en 2020 en raison de la pandémie. Les solides performances économiques au cours de la dernière décennie ne se sont pas traduites par une réduction significative de la pauvreté ou des inégalités. Le taux de pauvreté reste élevé et stable autour de 37 %, car la croissance est principalement tirée par les services urbains, tandis que la plupart des pauvres tirent leurs revenus de l'agriculture.

Le Sénégal est essentiellement une économie basée sur l'agriculture et malgré certains progrès réalisés, le pays reste un importateur net de produits alimentaires. Le secteur agricole représentait 19 % du PIB en 1990, ce taux a continué à diminuer au cours des années pour atteindre le 15,3 % en 2021.

Le secteur fait vivre 62 % de la population rurale : en outre le 45 % des ménages du quintile le plus pauvre travaille dans l'agriculture.

Les femmes, les petits agriculteurs et les jeunes représentent les groupes les plus concernés par la pauvreté et la précarité, et survivent grâce à l'agriculture familiale de subsistance pratiquée sur de petites parcelles cultivées. Le système de production dans une zone semi-aride comme le Sénégal est assujetti aux variations climatiques et exposé aux risques de sécheresse, faisant de la gestion durable des ressources hydriques et des sols un aspect absolument relevant pour les niveaux des rendements des agriculteurs. L'agriculture irriguée occupe autour de 15% des superficies cultivées, surtout dans les régions des bassins fluviaux (Sénégal, Sine-Saloum, Gambie, Casamance) et dans la zone des Niayes.

Par contre, la majorité des systèmes de production reste encore basée sur les cultures pluviales, rendant ainsi urgente l'adoption de mesures pour soutenir la sécurité alimentaire. Dans certaines régions du pays (la zone des Niayes en particulier), la filière de l'horticulture est devenue une filière productive et commerciale importante pour le marché national et pour l'exportation, déterminant ainsi dans ces zones une augmentation des productions, des rendements et donc des revenus des agriculteurs, qui peuvent investir dans des systèmes innovateurs.

Le Sénégal, comme de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, dépend des importations alimentaires compte tenu de son mode de consommation et de production actuel. En raison de la divergence croissante entre l'offre et la demande, les importations alimentaires ont doublé au cours des deux dernières décennies. Cette augmentation est principalement due à la croissance des importations de céréales et d'huiles végétales, qui représentent respectivement près de 34 et 14 pour cent de l'importation.

La dépendance nationale à l'égard des importations alimentaires a augmenté en volume et a rendu le pays plus vulnérable aux chocs externes tels que la volatilité des prix mondiaux, les interdictions ou restrictions commerciales, les prix de l'énergie, etc

La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave est en deçà de 20 %. En effet, la situation de l'insécurité alimentaire a évolué en dents de scie passant de 19,1 % en 2019, à 23,1 % en 2020, avant de revenir à 17,4 %, en 2021. Par ailleurs, la consommation alimentaire est caractérisée par un taux d'autosuffisance alimentaire de 84 %.

La production de céréale est passée de 2 516 465 T en 2017 à 3 480 394 T en 2021, soit une hausse de 38%. La production de riz paddy est passée de 1 011 269 T en 2017 à 1 326 761 en 2021, soit une augmentation de 31,2 %. Cette hausse s'est réalisée grâce à l'extension des superficies et à la hausse des rendements qui sont passés de 0,6T/ha à 3T/ha pour le pluvial et 4,5 à 6T/ha en irrigué. La production horticole a connu une évolution de 2017 à 2021, passant de 1 320 399 T à 1 583 661 T (+20 %).

Ces résultats sont dus aux efforts menés par le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires techniques, inclue l'Italie, à travers la mise en œuvre de programmes d'appui sectoriels dédiés.

Le fort engagement dans le secteur du Gouvernement du Sénégal et du Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA) a démarré en 2014 à travers le « Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise – PRACAS 2013-2017 », que sur la base du PNIA (Plan National d'Investissement Agricole) représentait le volet agricole du PSE. En 2022 le MAERSA a validé le Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable PASAD 2022-2026 comme nouveau levier d'action de la politique sectorielle, qui va s'articuler autour du programme de renforcement de la riziculture, du programme de développement de l'horticulture et du programme de développement des céréales sèches.

L'accélération pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire, a été encore une fois soulignée par le Président de la République du Sénégal qui a ensuite instruit le gouvernement de formuler une Stratégie Nationale de Souveraineté alimentaire qui vise à intensifier les chaînes de valeur des produits végétales, animales et halieutiques prioritaires pour assurer localement la disponibilité et l'accessibilité des populations sénégalaises à une alimentation suffisante et de qualité. Cette

Dans le cadre des activités du secteur Développement Rural, ont été mené des actions en partenariat entre le Conseil National de la Recherche Italien (CNR) et l'Institut Sénégalais de la Recherche Agricole (ISRA). L'objectif du partenariat est de soutenir les interventions au Centre et en moyenne Casamance pour le développement de l'horticulture irriguée et la riziculture pluviale. Le partenariat s'est concrétisé grâce à la convention de financement de AICS avec le CNR et du financement du projet P/P-AT&RD, Assistance Technique pour la Recherche et Développement, en cohérence et en support des programmes PAPSEN e PAIS, pour un montant de 1,5 million d'Euro.

Les activités de *recherche-action* se sont concentrées sur l'introduction de nouvelles techniques de production de riz et la multiplication des semences, dans le but de créer des activités rémunératrices et permettre l'autonomisation et soutenir la sécurité alimentaire. Au niveau des villages et des vallées, dans le cadre de la riziculture, il y a eu une transition vers un niveau de productivité plus élevé avec des valeurs dans de nombreux cas qui puissent être atteintes avec la seule assistance technique compte tenu des infrastructures existantes, et les contraintes productives, sociales et économiques auxquelles les producteurs sont obligés de faire face sans soutien extérieur. Des résultats encourageants ont été obtenus surtout, avec une augmentation des rendements de 1 ton/ha à 2,5 ton/ha de riz paddy.

Stratégie est en cours de validation, mais elle a contribué aussi à la réalisation du Compact présenté lors du Sommet Dakar 2 Nourrir l'Afrique (23-25 janvier 2024), document qui appelle le Gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé et les organisations de producteurs à l'engagement sur des objectifs prioritaires.

En ligne avec les Objectives de Développement Durable 1 (Eradication de la pauvreté) et 2 (Faim « zéro ») comme objectifs prioritaires ; les objectifs 5 (Egalité de chances) 6 (Eau propre et assainissement), 8 (Travail décent et croissance économique) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) comme objectifs secondaires, la stratégie d'intervention de l'Italie dans le secteur du développement rural est conforme aux axes de la politique agricole sénégalaise. Dans les détails, la Coopération Italienne vise à soutenir les productions céréalières et horticoles tout au long de la chaine de valeur, de la production à la transformation et commercialisation, pour impacter sur les composantes relatives à la promotion de l'exploitation familiale et de la transition agro-écologique, l'émergence d'un entreprenariat rural respectueux de l'environnement, et l'implication des jeunes et des femmes. Les interventions vont ainsi contribuer à l'atteinte de la Priorité 1 - Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi identifiée par la Programmation Conjointe UE 2020-2024.

L'Objectif Général (*Outcome*) du secteur « Développement Rural » est : garantir la sécurité alimentaire et soutenir des systèmes de production agroalimentaire résilients et durables, en favorisant le lien entre la nutrition et la santé.

Cet objectif sera développé à travers trois objectifs spécifiques :

OS1 : Création d'activités agro-industrielles et renforcement des chaines de valeurs, intégrant les milieux ruraux, créatrices d'emplois.

Par les initiatives bilatérales programmées pour la période 2024-2026, le « Programme de Partenariat Italie-Sénégal 2024 -2026 » prévoit de soutenir le Gouvernement du Sénégal sur trois axes :

- Intensification du système de production agro-alimentaire grâce aux investissements dans la transformation après-récolte, l'inclusion financière et la commercialisation des produits agricoles ;
- L'organisation des filières agroalimentaires, de la production à la commercialisation, en lien avec les « Agropoles » en supportant la création d'emploi et d'entreprenariat pour les jeunes ;
- Le soutien à une coordination multi acteurs dans l'agro-industriel, en particulier avec le Ministère du Développement Industriel et de la Petite Moyenne Industrie (MDIPMI).

OS2 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

Cet objectif vise à supporter les efforts du MERSA pour garantir la maîtrise de l'eau, promouvoir des semences de qualité, restaurer les terres en sécurisant l'accès des populations aux autres ressources productives. Les axes d'intervention envisagés sont:

- L'amélioration de l'accès des exploitations familiales, en particulier pour les cultures céréalières et horticoles, à l'eau productive à travers : (i) la valorisation des eaux de surface et souterraines, (ii) une augmentation et une répartition équitable d'aménagements de qualité, (iii) la promotion de systèmes d'irrigation économes en eau, (iv) la promotion des énergies renouvelables ;
- Amplification de la Gestion Durable des Terres et amélioration de la fertilité des sols ;
- La reconstitution du capital semencier : sera renforcée par des actions d'amélioration de la disponibilité des semences et de facilitation de leur accès par les exploitants agricoles familiaux.

OS 3 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

Cet objectif veut augmenter durablement la production et la productivité agricoles pour une offre variée et de qualité de produits à satisfaire les besoins de consommation des populations, de fournir des matières premières à l'industrie nationale de transformation et d'être compétitives sur les marchés.

Les initiatives seront basées sur une approche de durabilité pour garantir une production agricole qui soit plus attentive à la santé humaine, l'environnement et la protection des ressources naturelles (eaux, sols et couvert végétal). Les axes d'intervention envisagés sont:

- L'adoption de pratiques agricoles innovantes et éco-durables pour aller vers la transition agroécologique, à travers le renforcement des capacités des petits/petites producteurs/productrices et des groupements de producteurs/productrices dans l'utilisation de modèles de production rentables et de qualité. Tous les maillots de la chaine de valeur seront pris en compte, de la production, à la transformation et conservation, à la commercialisation, avec un focus sur l'export. Les actions viseront à favoriser la consommation des fruits et légumes pour améliorer les conditions nutritionnelles (implication du Système Italie).
- Le renforcement du système d'assistance technique aux producteurs et productrices répondant aux besoins d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, grâce à la collaboration entre les institutions de recherche italiennes et sénégalais dans la recherche pour le développement.
- Soutien à une mécanisation agricole durable.

7.2.2. Education (ODD 4)

Le Gouvernement du Sénégal a fait de la scolarisation universelle une priorité nationale et s'est engagé dans un processus soutenu de reformulation de sa politique éducative. Pour atteindre cet objectif un « Programme Décennal pour l'Education et la Formation » (PDEF) a été mis en œuvre entre 2001 et 2010 avec des résultats importants aussi bien en termes d'accès à l'école, que du point de vue de la résorption des inégalités filles/garçons dans les cycles d'enseignement de la scolarité obligatoire.

L'éducation est un facteur clé de la croissance économique durable et de l'élimination des inégalités sociales. L'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) a soutenu plusieurs initiatives au Sénégal. Le **PASEB (Programme d'appui au système éducatif de base au Sénégal),** une initiative de 12,5 millions d'euros, se déploie dans les régions les plus défavorisées du Pays (Kaolack, Kaffrine, Kolda et Sédhiou) avec comme objectif d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans la réalisation de l'ODD 4, à travers l'amélioration du système éducatif et l'élimination des inégalités dans l'accès à l'éducation de base. Les actions du PASEB ont ainsi permis de renforcer la politique sectorielle nationale.

Le projet a rénové 300 salles de classe et construit 50 nouvelles écoles chacune doté d'un point d'accès à l'eau. Les infrastructures scolaires ont été construites en appliquant, en plus des normes scolaires nationales, des spécifications techniques liées au handicap, prenant en compte les normes internationales sur l'accessibilité (rampes, voie piétons, toilettes pour handicapées, toilettes séparées filles/garçons etc.) ce qui a constitué un élément innovant et innovateur de ce programme.

Le projet a également fourni les équipements scolaires et le matériel didactique, distribué des bourses, y compris pour les enfants en situation de handicap, formé des enseignants et des inspecteurs et renforcé le système de suivi, d'évaluation et de capitalisation du Ministère de l'éducation. Le projet a touché 35 000 élèves, le personnel pédagogique et de gestion des zones d'intervention, 300 000 personnes au niveau des communautés impliquées dans l'intervention (120 villages).

Dans la continuité de cette réforme du système éducatif, le Gouvernement du Sénégal a adopté, en 2011, une nouvelle « Lettre de Politique Générale » pour le Secteur de l'Education et de la Formation, qui a abouti, en 2013, à la mise en place du « Programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET-EF 2013-2025) », révisé pour la période 2018-2030 destiné à consolider les acquis du PDEF, avec un focus important sur la qualité de l'éducation et l'équité dans l'accès.

Le programme vise à mettre en place un cycle d'éducation de base de 10 ans et met l'accent sur l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages à travers le développement des enseignements en langues nationales dans le cycle élémentaire, sur les disciplines scientifiques et technologiques, sur l'équité dans l'accès et sur la diversification de l'offre scolaire.

Ce document de stratégie sectorielle est en cours d'actualisation suite aux différents engagements pris par le Sénégal aux niveaux communautaire et international, notamment pour s'assurer de la prise en compte de toutes les cibles de l'ODD4, y compris celles qui se rapportent à l'éducation préscolaire (cible 4.2) et à la réduction des inégalités d'accès à l'éducation qui touchent les groupes vulnérables ou à besoins éducatifs particuliers (cible 4.5). Les engagements pris par l'Etat se reflètent aussi sur la croissance des dépenses publiques en

éducation dont la part dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 6% en 2012 à 7,73 % en 2014 et dans les dépenses publiques totales de 21,04% à 25,36 %.

Cependant, en dépit des efforts déployés, la scolarisation et le maintien des enfants à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, comme le prévoit la législation, reste encore un défi majeur. Des récentes études ont estimé le nombre d'enfants d'âge scolaire actuellement en dehors du système éducatif formel à près de 1.5 million parmi la population d'enfants âgés entre 6 et 16 ans. Cette donnée cache des variations plus ou moins importantes selon la zone de résidence, la région, le profil de l'enfant ou du chef de ménage. Les variations entre zones rurales et zones urbaines sont très marquées.

En milieu rural, la proportion d'enfants « hors l'école » est estimée au 60%, tandis que cette proportion est de 30% en milieu urbain. Les principaux facteurs qui affectent la scolarisation ou le maintien des enfants à l'école y compris les talibés sont : i) les croyances religieuses et culturelles ii) la pauvreté et le manque de moyens financiers iii) le défaut de pièce d'état civil iv) le milieu de résidence v) l'éloignement ou l'indisponibilité des écoles.

Ces mêmes études placent le handicap parmi les principaux facteurs de non-scolarisation ou de déscolarisation : si près d'un enfant d'âge scolaire sur trois évolue actuellement en dehors du système scolaire, cette exclusion affecte de manière plus significative (deux enfants sur trois) les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs spécifiques, avec des disparités parfois importantes entre les filles et les garçons. En effet, selon les dernières statistiques au Sénégal, le nombre des filles en situation de handicap dans les établissements scolaires semble être inférieur au nombre de garçons.

Ce type de données est confirmé aussi par de récentes études réalisées en Afrique de l'Ouest dans lesquelles on constate par exemple un taux de décrochage supérieur chez les filles que chez les garçons. Ces cas de décrochage tiennent souvent à des obstacles associés à leur sexe. Leurs besoins, de même que la double discrimination qu'elles subissent, sont souvent négligés ou mis à l'écart du dialogue et de pratiques d'enseignement, ce qui réduit considérablement leurs possibilités éducatives.

La stratégie d'intervention du « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 – 2026 » est en ligne avec l'objectif 2 de l'axe « Capital humain, protection sociale et développement durable » du PSE « *Promouvoir une offre éducative de qualité en adéquation avec les besoins socio-économiques, environnementaux et culturels* » afin de contribuer à attendre les 2 objectives spécifiques identifiés dans la politique sectorielle du Sénégal (2018-2030), qui déclinent les objectifs et les effets attendus identifiées dans le PSE pour l'éducation .

OS 1 : Améliorer l'accès équitable et inclusif à une éducation et à une formation de qualité répondant aux besoins de chacun et de tous, y compris les enfants hors de l'école et qui garantit l'effectivité du droit fondamental à l'Éducation et à la Formation pour un emploi décent

Le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » va soutenir le Gouvernement du Sénégal dans la mise en place d'un système éducatif inclusif qui tiennent en compte de tout facteur d'exclusion, de marginalisation, d'inégalités en matière d'accès, de participation et de

résultats de l'apprentissage des couches les plus vulnérables et en particulier les filles et les enfants en situation de handicap. Deux axes principaux seront soutenus :

- Le renforcement et l'amélioration des infrastructures et des équipements scolaires notamment dans les zones les moins favorisées. Afin d'augmenter le taux de scolarisation dans les zones d'intervention et garantir l'accès à une éducation pour tous, les écoles seront dotées de toutes les infrastructures et équipements (didactiques, administratifs, logistiques, hygiéniques-sanitaires et de sécurité) nécessaires à garantir la sécurité des élèves et du corps enseignant, le déroulement correct des activités didactiques et de la gestion administrative, les bonnes conditions hygiéniques-sanitaires et l'accès des élèves en situation de handicap.
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux du secteur socio-éducatif. Cet axe vise à renforcer les capacités des acteurs dans l'identification des vulnérabilités et des disparités d'apprentissage et des mesures de remédiation nécessaires. Le système sera renforcé à ce que ces acteurs soient capables d'identifier et mettre en œuvre des stratégies adaptés pour prendre en compte les vulnérabilités et les besoins spécifiques de chaque enfant. Des mécanismes de prise en charge de la difficulté d'apprentissage seront institutionnalisés pour rendre viables les remédiations personnalisées.

OS2 : Renforcer le système de gouvernance et de gestion sectoriel axé sur les résultats en termes de qualité, d'équité et de pertinence, favorisant la responsabilisation des acteurs déconcentrés, des collectivités territoriales et des communautés de base, l'efficience et la transparence de la dépense et de l'action publique

Les programmes financés appuieront de façon transversale le renforcement de la gouvernance et du pilotage à travers :

- L'appui aux cadres institutionnels pour l'amélioration de la coordination et l'harmonisation des interventions dans l'éducation inclusive ;
- L'amélioration du système d'information de gestion de l'éducation pour que les aspects liés aux vulnérabilités et aux disparités soient pris en compte ;
- L'amélioration du pilotage de la qualité au niveau déconcentré (des IA jusqu'au niveau école/établissements) pour une meilleure prise en charge de la vulnérabilité et des disparités régionales en rapport avec les collectivités territoriales.
- Des activités de renforcement de capacités des ressources humaines pour le développement institutionnel de l'éducation inclusive ;

La dimension genre dans le domaine de l'éducation, en ligne avec la politique genre du PAQUET, constitue un élément clé de la stratégie d'intervention de la Coopération Italienne. Compte tenu des spécificités liées au sexe les interventions aborderont de façon différente les questions qui freinent l'accès des filles et des garçons à une éducation de qualité.

Le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 – 2026 » prévoit aussi que la recherche scientifique devient un outil stratégique de croissance durable, à travers la promotion de modèles de développement appropriés et participatifs capables de créer un processus vertueux d'autonomisation et de valorisation des savoirs locaux. Le transfert de technologie et l'innovation avec une caractérisation interdisciplinaire des connaissances dans tous les secteurs d'intervention de la Coopération Italienne au Sénégal deviennent de plus en plus des instruments de développement humain et durable dans une perspective d'apprentissage mutuel.

Le renforcement des connaissances est un des objectifs essentiels pour promouvoir l'innovation, le développement et le transfert de technologie, tout en assurant la participation, l'implication et la responsabilité sociale et en renforçant les relations entre les communautés scientifiques, techniques et académiques.

En particulier, le rôle de l'académie en tant qu'agent de développement des systèmes nationaux se base sur trois axes: I. contribuer à former la future classe managériale des pays partenaires sur des thématiques précises dans une perspective d'intégration entre savoirs et partenariat multi-acteurs (publics, privés, organisations de la société civile); II. contribuer à l'autonomisation des universités dans les pays partenaires ; III. créer des expériences de co-conception de l'enseignement supérieur qui impliquent également des enseignants et des étudiants.

7.3. Principe Prospérité

Faire en sorte que tous les êtres humains puissent mener une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique soit inclusif.

Dans le cadre de ce principe, la Coopération Italienne au Sénégal veut contribuer à l'atteinte de :

-ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

7.3.1. Emploi, secteur privé et formation professionnelle (ODD 8)

Le Sénégal fait face à de nombreux défis économiques dans le secteur privé, de l'emploi et de la formation professionnelle : un taux de chômage élevé, un environnement des affaires difficile, un secteur informel prédominant, un manque de compétences professionnelles selon les besoins du marché, un régime fiscal oppressif pour le secteur formel, un manque d'informations fiables sur le marché de travail et des dispositifs d'appui-conseil à l'insertion professionnelle.

D'ailleurs, l'économie sénégalaise présente des défis majeurs pour les femmes, qui ont des opportunités limitées d'insertion dans le secteur privé, se concentrent dans les activités informelles du secteur agricole, et ont des difficultés d'accès à la formation et au crédit.

Dans ce cadre, les MPME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises), qui représentent près de 90% des entreprises au Sénégal et concentrent environ 40% des emplois, doivent faire face à de nombreuses contraintes, telles qu'un taux de mortalité précoce, une faible gouvernance d'entreprise, la difficulté d'accès à la commande publique et la difficulté d'accès à une information financière de qualité ainsi qu'au financement bancaire adapté.

Pourtant, il s'avère nécessaire de faciliter l'accès aux financements des MPME, en réduisant le niveau de risque aperçu par les banques et en développant des services financiers adaptés et innovants de dette, de prise de participation et de garantie. En plus de cela il est important d'offrir un appui technique adapté pouvant renforcer les MPME et surtout celles générant un impact économique et social positif. Dans cette perspective, les domaines dans lesquels le partenariat Italie-Sénégal trouvera une application dans la période 2024-2026 sont ceux de la finance inclusive, des investissements productifs de la diaspora et de la promotion des investissements privés, y compris italiens.

Dans le cadre du « **Projet de contraste à la Migration irrégulière à travers le soutien au Secteur privé et à la création d'emploi** » **(PASPED)**, financé par l'Union européenne dans la période 2019-2022 et exécuté par l'AICS en co-délégation avec la CDP, une composante d'activités concernait l'accompagnement des investissements productifs de la diaspora sénégalaise présente en Italie dans leur pays d'origine. Ces activités ont débouché sur un appel à propositions européen intitulé « *Investo in Sénégal* », auquel ont participé 1.197 Sénégalais de neuf pays européens, dont l'Italie. 67 projets d'entreprises ou entreprises existantes ont été sélectionnés et accompagnés par une formation *ad hoc* pour développer un *business plan* et 51 ont reçu une subvention pouvant aller jusqu'à 30.000 euros pour un montant total de 1.180.000 euros.

Cela a permis aux entrepreneurs bénéficiant (dont le 23% ont moins de 35 ans, le 46% sont des femmes et le 67% sont titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de formation professionnelle) de démarrer ou de renforcer leurs activités dans 6 régions du Sénégal : Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Louga, Saint Louis. L'implication des institutions sénégalaises dans ce type d'opportunité est essentielle. En effet, le processus construit au sein du PASPED a été possible grâce à la collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (DGASE, Ambassade de Rome et Consulats de Milan et de Naples) et au Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire.

En ligne avec les « Objectives du Développement Durable 1 (Eradication de la pauvreté), 4 (Education de qualité), 5 (Egalité entre les sexes) et 8 (Travail décent et croissance économique), le « Programme de Partenariat Sénégal Italie 2024- 2026 » dans le secteur privé et de l'emploi contribuera à l'atteinte des deux objectifs généraux (*Outcome*) suivants :

- OG 1 : Améliorer la durabilité et la compétitivité du secteur privé
- OG 2 : Favoriser le plein emploi productif et le travail décent pour les jeunes et les adultes

Ces objectifs seront développés à travers deux objectifs spécifiques relatifs à « Emploi, secteur privé et formation professionnelle » de la « Stratégie Conjointe Européenne » et la lettre de « Politique sectorielle de Développement (LPSD) de l'emploi (2022-2026) » :

- **OS1 :** Renforcer la compétitivité des MPME (accompagnement technique et financier) à travers : la mise en place des outils de finance inclusive ; le soutien au Partenariat Publique et Privé (PPP) ; le soutien à l'entreprenariat social ; l'investissement productif de la diaspora ; les investissements durables et le transfert du *know how* des entreprises italiennes engagées dans la réalisation des ODD de l'Agenda 2030.
- **OS2 :** Renforcer l'employabilité des jeunes, hommes femmes et personnes en situation de handicap (PSH), et consolider des emplois décents, y compris les emplois verts.

De façon cohérente à ces objectifs, la Coopération Italienne au Sénégal, en partenariat avec le Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire, vise à mettre en place des initiatives de coopération bilatérale pour le développement d'un écosystème et un cadre réglementaire facilitant le développement des MPME, l'investissement étrangère et de l'entreprenariat social. Le support au développement du secteur privé durable et aussi dans sa forme d'entreprise sociale (bien développée au Sénégal mais dénuée encore d'un cadre de référence institutionnelle clair et défini), représente un potentiel en termes de développement socio-économique, de création de l'emploi et de mitigation et **prévention de la migration irrégulière**.

Les programmes financés viseront à soutenir des outils de finance inclusive au profit de MPME innovantes ainsi que le renforcement de la législation relative à l'économie sociale et solidaire, finalisée a l'inclusion économique et à la régularisation de l'économie dite « populaire ». Les différentes initiatives soutiendraient donc la consolidation des MPME, l'investissement étranger et l'institutionnalisation des entreprises sociales avec une attention aux questions environnementales également en vue de l'amélioration de l'économie circulaire et des questions transversales telles que le genre, l'environnement, le handicap.

Une attention particulière sera également réservée à l'investissement productif de la diaspora qui sera orienté vers cette spécificité entrepreneuriale. Les interventions valoriseront les expériences précédentes de la Coopération Italienne aussi à travers ses financements aux OSC italiennes qui ont développé une grande et importante expérience dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'accompagnement à l'investissement de la diaspora.

La Coopération Italienne vise à consolider les actions de support technique et financier au profit des MPME et aussi de se positionner sur un secteur innovant tel que le *social business* et tout ce qui touche à l'innovation sociale entrepreneuriale afin de trouver des nouvelles solutions aux problèmes socio-économiques et environnementaux préexistants. En particulier, l'objectif économique/entrepreneurial sera harmonisé avec le principe de la responsabilité sociale et environnemental des entreprises tout en s'intéressant au renforcement du niveau institutionnel pour soutenir la compétitivité des MPME et le cadre réglementaire à la base de l'entrepreneuriat social.

Plus précisément, les actions s'étaleront sur plusieurs niveaux d'intervention visant à :

- Favoriser l'accès des MPME aux services financiers et techniques ;
- Favoriser l'investissement des PME italiennes et leur transfert de *know how*, également par des expériences de formation *on the job ;*
- Faciliter et accompagner l'investissement productif de la diaspora sénégalaise présente en Italie dans leur pays d'origine et valoriser les expériences professionnelles et entrepreneuriales acquises grâce à l'expérience migratoire ;
- Engager les institutions sénégalaises et du grand public pour promouvoir politiques, réglementations et initiatives en faveur de l'entrepreneuriat social et sensibiliser les communautés sur le rôle que l'entreprise sociale peut jouer dans le développement du pays ;
- Appuyer les services de support aux entreprises sociales, pour en renforcer la qualité et l'efficacité (institutions financières, centres de formation, structures d'accompagnement, etc.) ;
- Appuyer les entreprises sociales qui seront renforcées à travers des outils financiers et techniques ponctuels et la mise à disposition de produits financiers adaptés.

Du point de la situation de l'emploi, bien que le Sénégal ait connu une croissance du PIB réel supérieur à 5% par an entre 2014 et 2019, la situation des jeunes sur le marché du travail reste préoccupante. En effet, la création d'emplois demeure insuffisante et la qualité des emplois est toujours un problème majeur. Le taux de chômage reste élevé (20,5%), plus élevé en milieu rural (22,1%) qu'en milieu urbain (12,6%) ; plus élevé chez les femmes (29,9%) que les chez les hommes (12,6%), et plus élevé pour la tranche d'âge de 15 à 35 ans. Le taux de chômage est de 19,5% chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans et 17,5% chez les jeunes âgées de 25 à 29 ans, contre 10% chez les adultes.

Entre autres, plus de 100 000 jeunes entrent chaque année sur le marché du travail sénégalais, mais les possibilités limitées d'emploi formel et décent poussent la plupart d'entre eux à exercer dans le secteur informel.

Dans ce domaine d'activité, les interventions prévues visent à appuyer le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI) et le Ministère de la Jeunesse, de l'Entreprenariat et de l'Emploi (MJEE) sur deux aspects très spécifiques : premièrement, l'encouragement des opportunités socio-économiques pour les jeunes, hommes et femmes, dans tout le pays; deuxièmement, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par le biais d'expériences formelles de premier emploi est un outil pour soutenir la qualification du capital humain du secteur privé et, par conséquent, pour promouvoir le développement du système entrepreneurial sénégalais.

Dans cette perspective, le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » sera finalise à faciliter l'accès au marché du travail des jeunes ayant des compétences qualifiées afin de renforcer le tissu des entreprises en termes de compétitivité et de productivité.

Pour atteindre ce double objectif, la stratégie d'intervention sera orientée vers les actions suivantes :

- Appui à la territorialisation des services et des opportunités d'insertion professionnelle et d'emploi ;
- Promotion du travail décent et inclusif (insertion professionnelle des personnes en situation d'handicap) ;
- Soutien aux services décentralisés/déconcentrés à travers l'implication des niveaux régional (Agences Régionales de Développement), départemental (Pôles Emploi et Entreprenariat pour les Jeunes et pour les Femmes) et communal (les collectivités territoriales) en tant que dispositifs permettant de faciliter la mise en relation de l'offre et la demande de travail ;
- Renforcement du secteur privé du point de vue de la possibilité d'employer formellement des jeunes qualifiés par le biais de contrats équitablement rémunérés, en soutenant également la réforme et l'implémentation des instruments publics d'incitation à l'emploi (comme par exemple, la Convention Nationale Etat-Employeurs).

Pour ce qui est du canal multilatéral, la Coopération Italienne travaillera aussi avec des Agences des Nations Unis sur des initiatives visant l'émersion de l'économie informelle et le renforcement de l'employabilités de jeunes, dans l'ensemble du territoire national.

Ces nouvelles actions de la Coopération italienne dans le secteur privé vont s'insérer dans le socle d'autres importants programmes promus dans le pays et visant notamment la création d'emploi, la compétitivité des MPME ainsi que l'insertion économique des jeunes et de la diaspora aussi en milieu rural.

7.4. Principe Planète

Protéger la planète de la dégradation, notamment à travers la consommation, la production et la gestion durable de ses ressources naturelles et une action urgente contre le changement climatique, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Dans le cadre de ce principe, le « Programme de Partenariat Sénégal Italie 2024 -2026 » veut contribuer à l'atteinte des ODD suivants :

- **ODD 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- **ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

7.4.1. Lutte au changement climatique et environnement (ODD 7, 15)

Au cours de ces trente dernières années, le Sénégal a été confronté à plusieurs grandes préoccupations environnementales : sécheresse, dégradation des terres, pertes de biodiversité,

érosion côtière, etc. Plusieurs menaces pèsent sur les principaux types d'écosystèmes (terrestres, fluviaux et lacustres, marins et côtiers et les écosystèmes dits particuliers). Certains d'entre eux sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques : il s'agit notamment des forêts, de la zone des Niayes, des zones humides côtières, etc. Ces phénomènes ont été exacerbés plus récemment par une forte croissance démographique, une urbanisation rapide et une perspective de développement industriel, accompagnées par une demande élevée en énergie.

Le Gouvernement du Sénégal, conscient de la relation étroite entre la croissance économique et l'environnement dans le processus du développement durable, s'est engagé à renforcer les dispositifs existants, en prévoyant la mise à jour des complexes cadres stratégiques, de gouvernance, opérationnels, et légaux pour la gestion environnementale. En outre a lancé le processus d'élaboration du PSE Vert, qui devrait intervenir en appui du PSE comme un catalyseur des initiatives publiques et privés résilientes aux changements climatiques, écologiquement durable, générateur de croissance inclusive et à fort potentiel d'investissement verts et de création d'emplois. Parmi les 14 domaines clés du plan, 6 seraient prioritaires.

Entre les secteurs prioritaires se distinguent : (i) l'**Energie** et (ii) la **Foresterie,** qui représentent les domaines environnementaux liés à la croissance et aux enjeux climatiques plus synergiques par rapport à la stratégie d'intervention de la Coopération Italienne au Sénégal, en particulier par rapport à l'expérience murie dans le cadre des interventions du secteur Développement Rural et avec les potentialités du « Système Italie » au Sénégal.

(i) Le PSE a identifié le secteur de l'***énergie*** comme un pilier majeur pour le développement de l'économie et pour la réduction des inégalités sociales et territoriales. Les orientations stratégiques énergétiques du pays ont été déclinées dans la Lettre de Politique LPDSE 2019-23. Du point de vue énergétique le Sénégal se prépare à faire face à un défi majeur: celui d'exploiter ses ressources gazières et pétrolières pour l'amélioration des conditions de vie des populations, tout en assurant la protection de l'environnement, en passant par la diversification des sources de production, pour rééquilibrer le mix énergétique. Entre 2015 et 2020, la part des énergies renouvelables dans la puissance installée est passée de 8,5% à 26,7%. Dans ce conteste et dans le cadre de référence en matière de gouvernance climatique de l'accord de Paris a été validé en 2020 la CDN (Contribution Déterminée Nationale), qui prévoit l'engagement à utiliser le 32% en sources renouvelables (solaire, éolien, biomasse), jusqu'au 2025. Les objectifs pour l'énergie renouvelable sont déclinés dans le « Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER 2015-2020/2030) ».

Les acquis de l'AICS dans les actions pour le Développement Rural ont évalué une augmentation des couts et des besoins énergétiques nécessaires pour garantir le stockage et la conservation des produits frais dérivants du secteur primaire.

(ii) Du point de vue ***forestier*** le Sénégal subit une perte de biomasse constante en conséquence de la production de charbon de bois, du trafic de bois et des feux de brousse. Tel perte se manifeste tant aux niveaux des forêts proprement dites que au niveau des terres boisées. Les orientations stratégiques forestières du pays ont été

déclinées dans la Lettre de Politique LPSEDD 2021-25. Le pays a fait part de sa volonté en 2020 de rejoindre l'ONU REDD, en vue de réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Le secteur de la foresterie, eu égard à sa capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, constitue l'un des axes majeurs de la CDN du Sénégal. Le secteur, à travers le volet atténuation, vise un objectif conditionnel de séquestration de 154 Gg CO2 équivalents à l'horizon 2030.

En conséquence de ces éléments, en accord avec les ODD 7 et 15, et en cohérence avec les lignes directrices sectorielles de la Coopération Italienne, la stratégie d'intervention de l'Italie dans le macro secteur environnemental, pour la période 2024-2026, sera conforme aux axes des politiques énergétiques et environnementales sénégalaises, en particulier dans le domaine des Energies Renouvelables (Cible 7.2) et du soutien à la gestion durable des écosystèmes forestiers (Cible 15.2).

Le macro secteur Environnement sera donc composé par deux sous-secteurs, et poursuivra deux Objectifs Généraux (Outcomes) :

- **(OG 1)** : Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national ;
- **(OG 2)** : promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau national.

La stratégie d'intervention vise à appuyer le Gouvernement du Sénégal, en soutenant les Ministères de référence (MPE, MEDDTE) et les organismes placés sous leur tutelle technique, pour atteindre les Objectifs Spécifiques suivants :

OS 1 : Intensifier la production des énergies renouvelables dans les systèmes isolés (hors réseaux) avec une utilisation plus accrue du solaire dans le développement des services pour le secteur primaire ;

Les actions principales seront concentrées sur les axes suivants :

- Développement de la frigo conservation à alimentation photovoltaïque pour les fruits et légumes, les produits éléatiques et les produits laitiers ;
- Mise en place de dispositifs de promotion, gestion et contrôle qualité des équipements pour la frigo conservation photovoltaïque.

OS 2 : Contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, en particulier dans les domaines des forêts classées de la moyenne Casamance.

Les actions principales seront concentrées sur les axes suivants :

- Favoriser l'aménagement durable des ressources forestières pour les forêts classées et lutter contre la déforestation ;

- Promouvoir la gestion des feux et lutte contre les feux de brousse ;
- Mettre en valeur les biens et services écosystémiques forestiers.

7.5. Principe Paix

7.5.1. Genre et droits humains (ODD 5, 10, 16)

- **ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- **ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

- **ODD 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Le Sénégal a ratifié la plupart des traités et conventions internationaux relatifs à la protection des droits humains et à l'égalité entre les sexes, notamment, la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Déclaration sur l'Elimination de la Violence à l'égard des Femmes (DEVEF).

La promotion de l'égalité de genre et la protection des droits humains, thèmes transversaux de tous les secteurs et initiatives, revêtent une importance particulière, en vue de promouvoir l'inclusion des questions de genre et l'adoption d'une approche basée sur les droits de l'homme dans les politiques publiques du Sénégal à différents niveaux. Par ailleurs, le genre est le thème transversal des actions futures de la programmation NDICI-Global Europe 2021-2027 au Sénégal et est pris en compte dans les cadres de résultats de tous les thèmes couverts.

Au niveau stratégique, la Coopération Italienne a joué un rôle clé dans l'appui au gouvernement à l'institutionnalisation et à l'intégration du genre dans les outils de planification, de programmation, à travers le « **Programme d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre PASNEG** », notamment :

- ***L'intégration du genre dans les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)*** à travers le renforcement des capacités des agents en charge du processus de programmation budgétaire des sectoriels en matière de planification et de budgétisation sensible au genre afin de garantir l'intégration effective du genre dans les interventions sectorielles (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses /DPPD). En fin 2018, 18 ministères disposent de DPPD genre ;
- ***La production d'un Document budgétaire Genre*** accompagnant la Loi de Finances depuis 2017. Ledit document qui constitue un cadre d'analyse des enjeux liés aux questions d'équité et d'égalité de genre, a permis au MFP d'accompagner les Parlementaires dans l'évaluation de la prise en compte des préoccupations budgétaires de genre dans la Loi de Finances.

Concernant le cadre juridique national, la Constitution de 2001 assure l'égalité de tous les êtres humains devant la loi et y inscrit le principe d'égalité entre les hommes et les femmes (art. 7). La Constitution prévoit également le droit à l'éducation pour tous (art. 8) et l'égal accès à la possession et à la propriété de la terre (art. 15).

Le Sénégal dispose aussi de plusieurs lois en faveur de l'égalité comme, par exemple, les articles du Code Pénal sénégalais criminalisant les mutilations génitales féminines, les violences domestiques, le viol, l'inceste et le harcèlement sexuel, etc. ; la loi sur la parité Homme-Femme dans toutes les institutions, totalement ou partiellement. Au niveau stratégique, le Pays est en train de mettre en œuvre la deuxième phase de la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG 2016-2026).

Bien que le gouvernement ait renforcé ses efforts pour la promotion de l'égalité de genre à travers une intégration progressive et effective des questions de genre dans les priorités de développement socio-économique du Pays et l'adoption de politiques en cohérence avec les ODD, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent encore au Sénégal.

La stratégie d'intervention du « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » vise à atteindre les objectifs suivants :

- **OS1 :** Eliminer toutes les formes de discriminations et de violence basées sur le genre, *de iure* (de droits) et *de facto* (de fait)
- **OS2** : Renforcer les initiatives de réformes juridiques, institutionnelles et budgétaires favorables à l'équité et l'égalité de genre et à l'inclusion des PSH

- **OS3** : Améliorer l'offre de services intégrés et holistiques de prise en charge pour les couches vulnérables (enfants, PSH, victimes de VBG)

En promouvant une approche multidimensionnelle et intersectionnelle, les femmes et les filles sont reconnues comme agents de changement et porteuses de développement, accordant une grande importance à leur participation politique, aux décisions et dans la définition de politiques entrepreneurials et sociales appropriées.

8. Programmation financière 2024-2026

Le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » prévoit une enveloppe financière de 105 millions d'Euro. Les financements seront ainsi répartis :

	2024	2025	2026	Total
Principe Population				
Don			15	**15**
Crédit			20	**20**
Principe Prospérité				
Don		15		**15**
Crédit		20		**20**
Principe Planète				
Don	15			**15**
Crédit	20			**20**
Total	**35**	**35**	**35**	**105**

Ce montant pourrait être intégré avec des ressources financières additionnelles mobilisées par d'autres acteurs de la Coopération italienne tel que CDP et visant au développement durable du point de vue économique, social et environnemental des Pays partenaires de la Coopération Italienne.

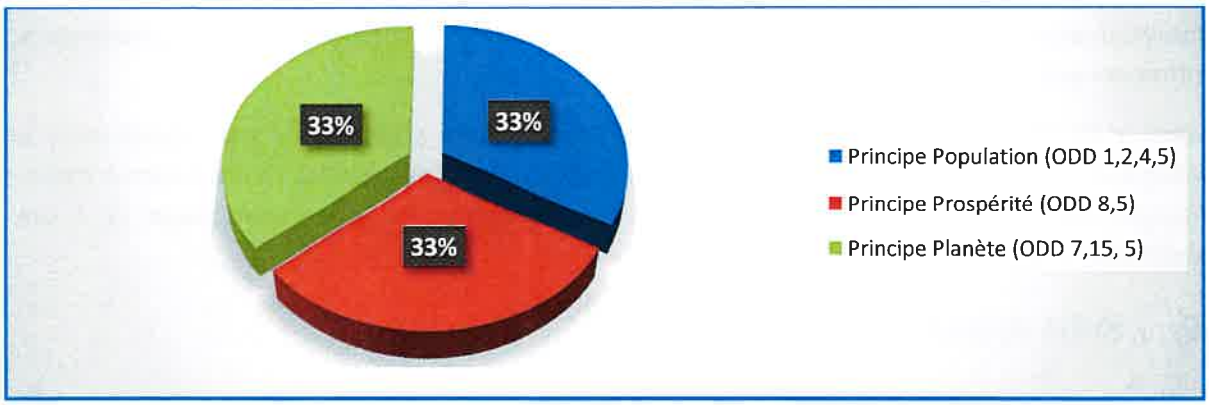

9. La communication : un levier pour le changement

La communication est une composante fondamentale de l'action de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS). Cette composante devient indispensable pour soutenir le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024-2026 » la mise en œuvre des programmes, relativement à l'aspect visibilité, mais également pour la divulgation des résultats, la sensibilisation des populations et les changements de comportement.

Communiquer n'est ni optionnel ni discrétionnaire, c'est pourquoi l'AICS investit dans des activités de communication pour fournir une image plus définie, cohérente et plus facilement identifiable qui puisse contribuer à un changement dans le récit sur le développement et sur l'approche italienne à la coopération internationale.

En termes d'objectifs stratégiques, la première action est l'identification d'un plan de communication et le choix de canaux de communication efficaces pour assurer au public, à la fois au Senegal et en Italie, une meilleure connaissance des activités et des programmes réalisés.

Cela implique une attention aux contenus et aux langages utilisés ; une définition précise des objectifs et l'utilisation d'outils intuitifs et modernes (de l'infographie à une meilleure utilisation des données).

Un aspect important est la production de contenus basés sur une approche globale de co-développement, moins axée sur le concept d'"aide" et davantage axée sur la création de conditions et d'opportunités pour un développement libre. Ce concept est important pour les choix des thématiques, des témoins, des images et des récits à présenter. A travers cette approche, les activités et les projets prennent de plus en plus la forme de partenariats pour le développement, la croissance économique et la promotion sociale.

Le bureau de l'AICS à Dakar est depuis des années focalisé sur un travail de recherche et d'expérimentation en matière de communication qui promeut l'action de l'Agence contribuant ainsi au développement d'un nouveau regard qui valorise les acteurs locaux, protagonistes du développement. Des activités et des campagnes de communication seront mises en œuvre pour faciliter l'accès à l'information et à la connaissance ; donner de la visibilité aux bénéficiaires et aux objectifs atteints ; promouvoir la participation ; créer un processus inclusif de communication et d'échange sur les problématiques environnementales, socio-économiques, politiques qui freinent l'équité de chances.

Grâce à ces campagnes et activités, en plus d'assurer de la visibilité au partenariat entre le Sénégal et l'Italie, l'objectif de la communication dans le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » est de contribuer à des changements de comportement et à une amélioration des conditions de vie de tous/tes.

10. Suivi et évaluation

En ligne avec les principes de l'effectivité de l'aide au développement, et les recommandations ressorties du examen par les pairs de l'Italie de l'OCDE-DAC (2019), le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » veut incorporer les principes de la gestion basée sur

les résultats pour une gestion des ressources efficace et efficiente, en vue de mettre en évidence l'impact, les résultats obtenus et les progrès des programmes pour une meilleure redevabilité face aux citoyens sénégalais et italiens.

A ce but, le « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » met en place un cadre solide de suivi-évaluation et un système de gestion des connaissances, afin de capitaliser les expériences, étayer la prise des décisions, et renforcer les capacités, tout en répondant aux exigences des Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2030. Aussi, en cohérence avec les instruments définis par la coordination UE/États membres et partagés par le Sénégal, le Programme de Partenariat implique le système national de mesure des résultats.

Les indicateurs de résultat ciblés pour les initiatives financées dans le cadre du « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » seront alignés aux indicateurs nationaux prévus par la matrice des indicateurs d'effets du PSE ainsi que dans les documents de stratégies nationales. A cet égard, le système de suivi-évaluation du Programme Pays intégrera aussi les indicateurs de résultat prévus dans le « Document de Stratégie Conjointe Européenne pour le Sénégal 2018-2024 » et sera complémentaire au cadre même de suivi-évaluation harmonisé créé par l'exercice de programmation conjointe européenne.

Sur la base des résultats obtenus, les parties adopteront des mesures *ad hoc* pour orienter le processus d'implémentation et atténuer des possibles faiblesses ou insuffisances. Un financement est prévu pour assurer une assistance technique spécifique à la mise en place et au fonctionnement du cadre de suivi et évaluation.

ANNEX 1 : Indicateurs

Le cadre de suivi du « Programme de Partenariat Italie - Sénégal 2024 -2026 » sera réalisée sur la base des indicateurs suivant :

	OBJECTIF GENERAL (OUTCOME)	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS
Principe Population	OG : Garantir la sécurité alimentaire et soutenir des systèmes de production agroalimentaire résilients et durables, en favorisant le lien entre la nutrition et la santé	OS 1: Création ou renforcement d'activités agro-industrielles et renforcement des chaines de valeurs, intégrant les milieux ruraux, créatrices d'emplois ;	- Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, désagrégés par genre
		OS2 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	- Nombre d'emplois créés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, désagrégés par genre
		OS3 : : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	- Pourcentage de terres exploitées en gestion durable des terres - Augmentation du rendement des spéculations appuyées dans le cadre des initiatives
	OG : Promouvoir une offre éducative de qualité en adéquation avec les besoins socio-économiques, environnementaux et culturels	OS 1 : Améliorer l'accès équitable et inclusif à une éducation et à une formation de qualité répondant aux besoins de chacun et de tous, y compris les enfants hors de l'école et qui garantit l'effectivité du droit fondamental à l'Éducation et à la Formation pour un emploi décent	- Taux brut de scolarisation au primaire et au moyen désagrégé par sexe - Taux d'achèvement du cycle primaire et du cycle moyen désagrégés par sexe et besoins éducatifs spécifiques - Elèves de la sixième atteignant un niveau de compétence minimum en lecture et en mathématiques
		OS2 : Renforcer le système de gouvernance et de gestion sectoriel axé sur les résultats en termes de qualité, d'équité et de pertinence, favorisant la responsabilisation des acteurs déconcentrés, des collectivités territoriales et des communautés de base, l'efficience et la transparence de la dépense et de l'action publique	- Ratio dépenses publiques d'éducation sur espérance de vie scolaire
Principe Prospérité	OG : Améliorer la durabilité et la compétitivité du secteur privé	OS1 : Renforcer la compétitivité des MPME (accompagnement technique et financier) à travers : la mise en place des outils de finance inclusive ; le soutien au Partenariat Publique et Prives (PPP) ; le soutien à l'entreprenariat social ; l'investissement productif de la diaspora ; les investissements durables et le transfert du know how des entreprises italiennes engagées dans la réalisation des ODD de l'Agenda 2030.	- Taux de financement des entreprises par rapport au PIB (valeur de référence : 35% en 2015 ; cible : 45% en 2024) - Nombre d'entreprises reconnues avec un statut « social - Nombre d'entreprises sensibilisées et formées sur la responsabilité social et gestion éthique - Existence et opérativité d'un système de reconnaissance et agrément du statut social des entreprises - Nombre d'entreprises « vertes » et ciblant les secteurs l'économie circulaire - Nombre d'entreprises bénéficiaires des investissements productifs de la diaspora

	OG : Favoriser le plein emploi productif et le travail décent pour les jeunes et les adultes	OS2 : Renforcer l'employabilité des jeunes, hommes femmes et personnes en situation de handicap (PSH), et consolider des emplois décents, y compris les emplois verts.	- Nombre de dispositifs d'appui à l'insertion appuyés (valeur de référence : 0 en 2021 ; cible : à définir en 2026) - Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés en emplois salariés (valeur de référence : 17 892 en 2021 ; cible : 140 000 en 2026) - Nombre d'emplois créés (valeur de référence : 12 571 en 2021 ; cible : 97 571 en 2026)
Principe Planète	OG 1 : Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national	OS1 : Intensifier la production des énergies renouvelable dans les systèmes isolés (hors réseaux) avec une utilisation plus accrue du solaire dans le développement des services pour le secteur primaire ;	- MW de puissance installée en photovoltaïque pour alimenter des chambres froides ; - Taux d'énergie photovoltaïque installée hors réseaux ; - Nombre de chambres froides alimentées à photovoltaïque, installées pour la conservation des fruits et légumes frais. - Quantité des produits frais conservés. - Nombre de systèmes de frigo conservation autonomes en maintenance
		OS2 : Contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, en particulier dans les domaines des forêts classées de la moyenne Casamance.	- Evolution du Ratio entre reboisements (en ha) et déboisement (en ha) selon les données disponibles par région. - Quantité (tonnes) de biomasse végétale brûlée annuellement par les feux de brousse rapportée à la superficie brulée - Evolution des Superficies de terres sous aménagement durable
Principe Paix		OS 1: Eliminer toutes les formes de discriminations et de violence basées sur le genre, de iure (de droits) et de facto (de fait)	- Existence de protocole Gouv-OSC-PTF Existence d'un programme de prévention et de lutte contre les violences - Existence d'un programme de plaidoyer en faveur de l'équité et l'égalité de droits
		OS 2: Renforcer les initiatives de réformes juridiques, institutionnelles et budgétaires favorables à l'équité et l'égalité de genre et à l'inclusion des PSH	- Nombre de projets et propositions de lois adoptés - Nombre d'audits techniques genre réalisés - Nombre de plans d'institutionnalisation élaborés - Existence de LPS – DPPD et RAP sensibles au genre
		OS 3: Améliorer l'offre de services intégrés et holistiques de prise en charge pour les couches vulnérables (enfants, PSH, victimes de VBG)	- Nombre de structures mises en place, créées et fonctionnelles - Existence d'un programme de prévention et de lutte contre les violences

AGENZIA ITALIANA PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO

ANNEX 2 : Théorie du changement

Théorie du Changement - AICS Dakar

Développement durable à l'horizon 2030 - LES JEUNES ET LES FEMMES PROMOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

	POPULATION			PROSPERITE			PLANETE			PAIX	
IMPACT	Éliminer la faim et la pauvreté et garantir la dignité et l'égalité 1.1 - 1.4 2.1 - 2.3 - 2.4 - 2.5 4.1 - 4.5			Croissance inclusive et durable et travail décent 8.2 – 8.3 - 8.5			Protéger l'environnement, gérer les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique 7.2 15.2			*Sociétés pacifiques et inclusives, institutions efficaces et responsables, justice* 16.1 - 16.3 - 16b 5.1 - 5.2 - 5.3 - 5.6 - 5.a - 5.c 10.2	
PSE	*Axe «Transformation structurelle de l'économie et croissance»*	*Axe «Capital humain, protection sociale et développement durable»*	*Axe «Gouvernance, institutions, paix et sécurité»*	*Axe « Capital humain, protection sociale et développement durable »*			*Axe « Capital humain, protection sociale et développement durable »*			*Axe « Gouvernance, institutions, paix et sécurité »*	
OUTCOME	OUTCOME 1 ODD 2 Garantir la sécurité alimentaire et soutenir des systèmes de production agroalimentaire résilients et durables, en favorisant le lien entre la nutrition et la santé.	OUTCOME 2 ODD 4 Promouvoir une offre éducative de qualité en adéquation avec les besoins socio-économiques, environnementaux et culturels	*ODD 5* *Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont libres de toute forme de violence sexiste dans les sphères publique et privée*	OUTCOME 1 ODD 8 Améliorer la durabilité et la compétitivité du secteur privé	OUTCOME 2 ODD 8 Favoriser le plein emploi productif et le travail décent pour les jeunes et les adultes	*ODD 5* *Promouvoir l'autonomisation socio-économique des filles, des femmes et des personnes en situation de handicap*	OUTCOME 1 ODD7 Accroitre nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national	OUTCOME 1 ODD 15 Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau national	*ODD 5* *Donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, l'accès à la propriété et au contrôle des terres, aux services financiers, et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne*	*OUTCOME 1* *ODD 5, 16* *Renforcer les systèmes de prévention et de protection des personnes en situation de vulnérabilité, menacées ou victimes de violence, d'exploitation et d'abus, et réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité*	
OUTPUT	**Pour ODD 1 et 2** **OS 1:** Création d'activités agro-industrielles et renforcement des chaines de valeurs, intégrant les milieux ruraux, créatrices d'emplois **OS 2:** ASécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales **OS 3** : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles **Pour ODD 4** **OS 1** : Améliorer l'accès équitable et inclusif à une éducation et à une formation de qualité répondant aux besoins de chacun et de tous, y compris les enfants hors de l'école et qui garantit l'effectivité du droit fondamental à l'Éducation et à la Formation pour un emploi décent **OS2** : Renforcer le système de gouvernance et de gestion sectoriel axé sur les résultats en termes de qualité, d'équité et de pertinence, favorisant la responsabilisation des acteurs déconcentrés, des collectivités territoriales et des communautés de base, l'efficience et la transparence de la dépense et de l'action publique			**Pour ODD 8** **OS1** : Renforcer la compétitivité des MPME (accompagnement technique et financier) à travers : la mise en place des outils de finance inclusive ; le soutien au Partenariat Publique et Prives (PPP) ; le soutien à l'entreprenariat social ; l'investissement productif de la diaspora ; les investissements durables et le transfert du know how des entreprises italiennes engagées dans la réalisation des ODD de l'Agenda 2030. **OS2** : Renforcer l'employabilité des jeunes, hommes femmes et personnes en situation de handicap (PSH), et consolider des emplois décents, y compris les emplois verts			**Pour ODD 7,15** **OS1** : Intensifier la production des énergies renouvelable dans les systèmes isolés (hors réseaux) avec une utilisation plus accrue du solaire dans le développement des services pour le secteur primaire **OS2** : Contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, en particulier dans les domaines des forêts classées de la moyenne Casamance			**Pour ODD 5, 10, 16** **OS 1:** Eliminer toutes les formes de discriminations et de violence basées sur le genre, *de iure* (de droits) et *de facto* (de fait) **OS 2:** Renforcer les initiatives de réformes juridiques, institutionnelles et budgétaires favorables à l'équité et l'égalité de genre et à l'inclusion des PSH **OS 3:** Améliorer l'offre de services intégrés et holistiques de prise en charge pour les couches vulnérables (enfants, PSH, victimes de VBG)	
PREREQUIS	DU OUTCOME A L'IMPACT • Continuité et cohérence des politiques de coopération (PSE, Accord cadre Italie Sénégal, programmation conjointe UE) • Coordination avec la socité civile, le secteur privé, les autorités locales et le système universitaire			DU OUTPUT A L'OUTCOME • Soutien aux institutions (à travers une assistence technique et financière) • Développement des politiques sectorielles et reformes legislatives • Objectifs réalistes, formation et renforcement des compétences techniques et de gestion • Orientation vers les résultats avec la prise en compte de questions transversales (genre et handicap) à travers des donnéés statistiques						RISQUES • Changements politiques • Ressources financière insuffisantes • Faible capacité de mise en œuvre • Corruption • Changements climatiques • Conflits armés	
NE LAISSER PERSONNE DE COTE											

Interventions de l'AICS au Sénégal, conformement aux priorités du Programme de Partenariat 2024-2026 en matière de développement durable

Intervention de l'AICS au niveau mondiale